

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2025

CMP PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025 - (N° 873)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 18

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Économie »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	0	0
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	12 300 000	0
Stratégies économiques	0	0
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
Politique d'accompagnement et de développement des monnaies locales (ligne supprimée)	0	0
TOTAUX	12 300 000	0
SOLDE	12 300 000	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	0	0
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	14 300 000	0
Stratégies économiques	0	0
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
Politique d'accompagnement et de développement des monnaies locales (ligne supprimée)	0	0
TOTAUX	14 300 000	0
SOLDE	14 300 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un accord est intervenu en commission mixte paritaire pour augmenter le financement de la mission « Économie ».

Le Gouvernement, par cet amendement, souhaite lever les gages proposés sur le programme portant les moyens de l'INSEE et rétablir 12,3 M€ en autorisations d'engagement et 14,3 M€ en crédits de paiement sur le programme « Statistiques et études économiques » de la mission « Économie ».